

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil Municipal
Du 8 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le huit avril à 18H30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L2121-12 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMARO Romain	P		19 LONG Didier	P	
2 REYNAUD FIORILE Joëlle	P		20 MARCHETTI Rose-Claire	P	
3 SCAMARONI Michel	P		21 VESPERINI Romain	P	
4 MELCHIONNE Cathia	P		22 MANIVET Valérie	P	
5 LAMATHE Jean-Charles	P		23 LIGER Éric	P	
6 GORLIER LACROIX Solange	P		24 CHAHID Ysmail	P	
7 ESTEVE Cédric		Excusé, Pouvoir Mme MELCHIONNE	25 BOUCHET Gregory	P	
8 NICOLAÏ Michèle	P		26 SCOGNAMIGLIO Ambre	P	
9 AJUTO Michaël	P		27 NOZIERES Martine	P	
10 GARNIER Eliane	P		28 KASBARIAN Claude	P	
11 BORONI Lionel	P		29 PALETTI Jean-Yves	P	
12 NORD HUCHET Claire	P		30 FUSONE Maximilien		Excusé, Pouvoir Mme COCH
13 DOMINGUES DE CARVALHO Frédérico	P		31 COCH Émeline	P	
14 GUIDAT Nadège	P		32 GIRAUD Jean-Luc	P	
15 LEBOEUF Tom		Excusé, Pouvoir Mme REYNAUD FIORILE	33 KERBART Magali		Excusé, Pouvoir M. GIRAUD
16 VARON Brigitte	P		34 MUSSO Jean-Philippe	P	
17 MERENTIER Jean-Marie	P		35 GRAS-TRUBERT Sandrine	P	
18 JUVANTENY Isabelle	P				

Excusé(e)s : ESTEVE Cedric – LEBOEUF Tom – FUSONE Maximilien – KERBART Magali

Absent :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Romain AMARO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Ambre SCOGNAMIGLIO

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2026

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 mars 2026

En date du 5/02/26 : Demande de subvention auprès de la région sud dotation « nos communes d'abord » 2026 dans le cadre de la rénovation énergétique du groupe scolaire de la voilerie

En date du 5/02/26 : Demande de subvention auprès de la région sud dotation « nos communes d'abord » 2026

En date du 5/02/26 : Demande de subvention départementale dans le cadre du programme d'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite

En date du 5/02/26 : Demande de subvention départementale pour l'aide au développement culturel des communes : subvention de fonctionnement 2026

En date du 25/02/26 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cadre de l'appel formé contre le jugement du 11 décembre 2025 prononçant l'annulation de l'article 3 des arrêtés 27 octobre 2022 en tant qu'il conditionne la reprise des travaux de réfection de la toiture des bâtiments de la copropriété Le Rigon, d'une part, au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de travaux dans un établissement recevant du public et à ce que soit joint au dossier une notice présentant les modalités de réalisation des travaux et, d'autre part, à l'obtention d'une autorisation de travaux délivrée par l'autorité administrative compétente.

En date du 11/03/26 : Occupation du site le Grand Verger par la société Manrique

En date du 12/03/26 : Assurance – acceptation d'indemnisation par la compagnie d'assurance SMACL d'un montant de 2 313,06€ suite au sinistre du 5 janvier 2026.

Tableau des Marchés publics attribués en janvier, février et mars 2026

RAPPORTEUR : Le Maire

ADMINISTRATION GENERALE

1 - DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

RESSOURCES HUMAINES

2- INDEMNITES DE FONCTION MAIRE – ADJOINTS – CONSEILLERS MUNICIPAUX

COHESION SOCIALE

3- FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS

4- ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS

COMMANDE PUBLIQUE

5 - MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

6- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

FINANCES :

7- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

8- ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

.....

COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026

M. le Maire : Mesdames et Messieurs, il est 18h30, l'heure de démarrer ce Conseil municipal. Juste avant de démarrer, quelques petits mots puisque, vous le savez, il s'agit de notre premier Conseil municipal depuis l'installation le 28 mars dernier. Cette séance marque le véritable coup d'envoi de notre mandature. Le temps de la célébration et des symboles laisse désormais place à celui de l'action et de l'engagement concret pour Les Pennes-Mirabeau. Chacun d'entre nous, autour de cette table, est le dépositaire d'une confiance accordée par nos concitoyens. Ce mandat n'est pas un chèque en blanc, c'est une mission. Je souhaite que notre assemblée soit, tout au long de ces années, exemplaire et respectueuse de la volonté exprimée dans les urnes. Le débat est le cœur battant de la démocratie locale. Ici, au sein de ce conseil, la parole, nous vous l'assurons, sera toujours libre. Nous nous y engageons.

Cependant, cette liberté impose un cadre : priorité au fond. Nos échanges doivent porter exclusivement sur les idées, les dossiers et les projets qui concernent l'avenir de notre commune. Nous ne tolérerons aucune dérive verbale ou atteinte à la dignité des personnes. On peut combattre une idée sans jamais mépriser celui ou celle qui la porte. Quelles que soient nos sensibilités, nous partageons un point commun : l'amour de notre territoire. C'est pourquoi je vous propose une méthode de travail fondée sur l'ouverture. Vos propositions ne seront pas seulement notées, elles seront appréciées, elles seront écoutées, elles seront entendues. Si une idée est bonne pour Les Pennes-Mirabeau, peu importe d'où qu'elle vienne, elle mérite notre attention. Chers élus, chers amis, je le dis donc avec force, le succès de cette mandature ne se mesurera pas à l'intensité de nos joutes oratoires, mais à la qualité des projets que nous ferons sortir de terre ensemble. Mes chers collègues, la feuille de route est tracée. Les attentes sont grandes, comme le prouve la présence nombreuse à ce Conseil municipal de Pennoises et de Pennois. Il est temps de nous mettre au travail. La séance est donc ouverte.

Avant toute chose, nous allons installer la nouvelle conseillère municipale, avec forcément des modifications au sein du procès-verbal et de ce Conseil municipal puisque, par courrier reçu le 30 mars 2026, Madame Caroline TCHELEKIAN, élue au Conseil municipal lors des élections des 15 et 22 mars 2026, a fait connaître son intention irrévocable de démissionner de ce mandat. Madame Brigitte CALAFAT et Monsieur Éric MARTIN, suivants de la liste Engagés pour vous et avec vous, n'ont pas souhaité assurer la fonction de conseiller municipal. En application de l'article L.270 du code électoral, Ambre SCOGNAMIGLIO, candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu doit donc remplacer Madame Caroline TCHELEKIAN. Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence en a été avisé. Le Conseil municipal ayant ainsi procédé à l'installation de Madame Ambre SCOGNAMIGLIO, le présent procès-verbal fera l'objet de l'affichage, selon les règles de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous propose, chers collègues, de désigner la benjamine ou le benjamin de ce Conseil municipal en tant que secrétaire de séance. Il s'agit habituellement de Monsieur Tom LEBOEUF, qui n'est pas présent ce soir. Est-ce qu'il y a une opposition à ce que Madame SCOGNAMIGLIO soit secrétaire de séance ?

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Ambre SCOGNAMIGLIO

Mme SCOGNAMIGLIO procède à l'appel.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2026

M. le Maire : Merci beaucoup. Avant d'entrer dans l'ordre du jour, nous devons approuver le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. BOUCHET : Je voudrais savoir ce qu'il en est de l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 janvier que vous avez retiré le 28 mars. Selon l'article L.2121-15, il n'y a

aucune dérogation à ce principe. Il faudrait donc voter le procès-verbal du 29 janvier, qui n'est pas à l'ordre du jour.

M. le Maire : En effet, nous avons pris la décision de l'ajourner puisqu'il s'agissait du procès-verbal d'un Conseil municipal de la précédente mandature. Nous étudions toujours le fait de le remettre, ou non, au vote.

M. BOUCHET : On prend note, mais il y a un article qui dit qu'il « ne prévoit aucune dérogation à ce principe. La règle selon laquelle le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante s'applique donc même lorsque la composition du Conseil municipal a changé, à la suite des élections ». Donc je ne comprends pas, mais si vous l'étudiez, on verra au prochain Conseil municipal.

M. le Maire : Exactement, merci. Je mets donc au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

En date du 5/02/26 : Demande de subvention auprès de la région sud dotation « nos communes d'abord » 2026 dans le cadre de la rénovation énergétique du groupe scolaire de la voilerie.

En date du 5/02/26 : Demande de subvention auprès de la région sud dotation « nos communes d'abord » 2026.

En date du 5/02/26 : Demande de subvention départementale dans le cadre du programme d'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.

En date du 5/02/26 : Demande de subvention départementale pour l'aide au développement culturel des communes : subvention de fonctionnement 2026.

En date du 25/02/26 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cadre de l'appel formé contre le jugement du 1 décembre 2025 prononçant l'annulation de l'article 3 des arrêtés 27 octobre 2022 en tant qu'il conditionne la reprise des travaux de réfection de la toiture des bâtiments de la copropriété Le Rigon, d'une part, au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de travaux dans un établissement recevant du public et à ce que soit joint au dossier une notice présentant les modalités de réalisation des travaux et, d'autre part, à l'obtention d'une autorisation de travaux délivrée par l'autorité administrative compétente.

En date du 11/03/26 : Occupation du site le Grand Verger par la société Manrique.

En date du 12/03/26 : Assurance - acceptation d'indemnisation par la compagnie d'assurance SMACL d'un montant de 2 313,06€ suite au sinistre du 5 janvier 2026.

M. le Maire : Nous rentrons donc dans l'ordre du jour de ce Conseil municipal, avec, en premier point, les décisions prises par délégations de M. le Maire. Avez-vous des questions ?

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. Un certain nombre de subventions ont été faites le 5 février, quatre au total : deux au niveau de la Région et deux au niveau du Département. Pourrions-nous avoir plus de précisions sur le contenu de ces opérations et les montants des subventions espérées ?

M. le Maire : En effet, cela s'est fait en date du 5 février et nous récupérons toutes les informations depuis l'installation du Conseil municipal qui a eu lieu il y a moins de dix jours. Néanmoins, concernant la demande auprès de la Région, il s'agit d'un programme lié à « Nos communes d'abord », dans le cadre de la rénovation énergétique, principalement du groupe scolaire de La Voilerie. Cela fait partie des sujets qui étaient évoqués lors de la précédente mandature. Il s'agit de faire un encapsulage concernant l'amiante qui est toujours présent au sein de ce groupe scolaire. Le montant de l'opération est estimé à 174 000 euros. On aura un

autofinancement de la commune de 52 200 euros, ce qui laisse escompter une subvention de la Région de 87 000 euros, soit 50%. Concernant la Région, toujours, il s'agit de travaux, là aussi, dans un groupe scolaire, Les Cadeneaux, avec un projet de rénovation énergétique qui concerne les systèmes de chauffage de l'école. Le budget est de 420 400 euros. Je précise que ce sont des montants hors taxe, à chaque fois. Il y aura 100 000 euros d'autofinancement de la commune et 200 000 euros de subventions escomptées par la Région. Concernant le Département, il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'accessibilité des services publics qui comprend 22 sites communaux. Nous pouvons vous donner les détails maintenant ou vous les envoyer. C'est comme vous préférez. Le montant est de 499 670 euros dont une très grande partie sera, théoriquement, subventionnée par le Département. Souhaitez-vous le détail ou on vous l'envoie par la suite ?

M. MUSSO : Vous pourrez nous l'envoyer. C'est dans le cadre de la DAP

M. le Maire : C'est dans le cadre de la DAP, oui. D'autres questions ? Voilà donc pour les décisions prises par délégation.

Tableau des Marchés publics attribués en janvier, février et mars 2026

M. le Maire : Concernant les marchés publics, les tableaux sont à votre disposition. Avez-vous des questions ?

Le Conseil Municipal prend acte des décisions

DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire : Nous rentrons donc dans le détail des délibérations. La première délibération concerne la délégation d'attribution du Conseil municipal au maire. Afin de faciliter la gestion municipale pendant le mandat, l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au maire certaines des attributions de cette assemblée. Il est proposé au Conseil municipal de déléguer les décisions listées en annexe et d'autoriser la subdélégation à un adjoint. On prendra quelques exemples : le maire sera donc autorisé à arrêter et à modifier l'affectation des propriétés communales utilisées, à passer les contrats d'assurance ainsi qu'à accepter les indemnités de sinistre, à décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement, à exercer au nom de la commune, dans la limite de 500 000 euros par opération, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme ou encore à autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. Vous avez une liste beaucoup plus complète dans cette délibération. Est-ce que vous avez des questions ? Je mets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 31

CONTRE : 4 – M. FUSONE – COCH – GIRAUD - KERBART

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

2 - INDEMNITÉS DE FONCTION MAIRE - ADJOINTS - CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. le Maire : La deuxième délibération concerne les indemnités de fonctionnement du maire, des adjoints et des conseillers municipaux. Les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent des taux minima pour les indemnités votées par les conseillers municipaux pour le maire et les adjoints. Le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et des adjoints. Les indemnités versées aux conseillers municipaux délégués le sont par prélèvement sur l'indemnité du maire et des adjoints au maire, dans le respect du montant maximal des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints. Le maire demande aux membres du Conseil municipal de fixer une indemnité du maire inférieure au barème. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la répartition des indemnités telle que présentée en annexe. Dans l'annexe, vous trouverez que le maire a donc un indice brut mensuel inférieur à la législation et au taux maximum autorisé : 83% pour 90% autorisés, 28,5% pour la première adjointe, 24% du deuxième au dixième adjoint, 6,25% pour 11 conseillers municipaux, et 11,7% pour deux conseillers municipaux délégués. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme GRAS-TRUBERT : Bonsoir à tous. Nous avons pris connaissance, avec attention, des délégations exposées sur le document du Conseil municipal présenté ce soir. Le constat est le suivant : le choix a été fait d'une organisation large et détaillée. Si nous avons bien compris, nous sommes à 23 délégations attribuées aux adjoints et conseillers délégués. Les domaines sont très variés. J'en cite quelques-uns : commerce, petite enfance, bien-être animal, arts et expressions artistiques. Nous avons besoin de précisions sur deux points.

Premièrement, dans la liste, pour nous, trois thématiques importantes sont absentes. Il n'y a pas de délégation à la sécurité, ni à l'environnement et à la transition écologique, ni sur des thématiques comme les services techniques ou les anciens combattants. Pour nous, ces thèmes sont fondamentaux et concernent directement les Pennois. Après ce constat, soit ces compétences sont absorbées dans d'autres délégations et nous voulons bien avoir des précisions sur ces délégations ; soit, M. le Maire, ces délégations vous sont attribuées directement. Ces thématiques sont fondamentales. Des thématiques telles que l'environnement ou la sécurité, si elles se rattachent à vos responsabilités de maire, n'est-ce pas ambitieux ? Quand on nomme un adjoint ou un élu délégué sur une thématique, on envoie un message fort aux Pennois, en reconnaissant que cette thématique est importante pour eux. Ne pas donner de délégations sur des thématiques aussi importantes produit l'effet inverse.

Deuxièmement, quand vous nommez certaines délégations d'élus, c'est sur des secteurs (Sud, Nord, Centre, Centre historique, Sud-Est et Nord-Ouest). Pouvez-vous nous préciser le périmètre exact de ces délégations, quelles compétences couvrent concrètement les élus qui sont sur ces secteurs et leur rôle précis auprès des habitants ? Merci.

M. le Maire : Merci Mme GRAS-TRUBERT pour ces questions très pertinentes. Concernant le premier point, nous partageons totalement votre vision quant à l'importance donnée à la sécurité, à la transition écologique et aux anciens combattants. L'aspect sécurité et transition écologique faisait partie des points fondamentaux du programme que nous avons présenté à la population. Nous avons d'ailleurs signé la charte de la FUB qui demandait qu'un adjoint soit nommé à la délégation « transition écologique » et nous avons estimé que ces sujets sont tellement importants qu'il fallait montrer à la population qu'ils allaient être pris à bras le corps. C'est la raison pour laquelle, aussi bien la délégation liée à la sécurité que celle liée à la transition écologique et celle liée aux anciens combattants me sont directement rattachées. En effet, cela peut sembler être une charge lourde. Pour ce qui est de l'aspect sécurité, j'ai été réserviste gendarme pendant de longues années. Nous allons être entourés d'une commission et d'un groupe de travail que nous allons créer. Nous vous donnerons de la visibilité dès que ces éléments seront mis en place. Concernant la transition écologique, l'ampleur du travail que nous souhaitons effectuer sur ce sujet est l'une des raisons qui nous ont poussés à nous rattacher cette délégation. Il en va de même pour la délégation « anciens combattants » où nous avons d'ailleurs nommé, très récemment, le référent défense qui n'est autre que Monsieur VESPERINI Romain, qui est dans la salle et qui est policier national. Il aura la charge de ce

point-là. Nous partageons totalement votre point de vue quant au fait qu'il s'agit de sujets importants. Après, c'est une différence d'appréciation qui pousse soit à confier ces sujets à un délégué adjoint, soit à les garder au niveau du maire. Nous avons plutôt pris cette décision pour marquer notre volonté de nous impliquer fortement sur ces sujets.

Concernant les délégations par secteur, nous avons engagé cette promesse dans le programme : sécurité, urbanisation massive, proximité. Sur l'aspect proximité, nous mettons immédiatement en œuvre une partie de notre programme qui est de créer des élus référents par secteur. Sept secteurs vont être créés, vous les avez nommés, dont Plan de Campagne. L'idée est que la population puisse avoir un référent de proximité qu'elle puisse contacter quand elle a des demandes liées à son quartier. Ce référent sera aussi en lien avec les CIQ et les ASL qui sont présents sur chaque secteur. Nous avons travaillé en urgence et nous remercions le service communication qui a été très réactif sur ce sujet, puisque cela fera partie du prochain Pennois, qui a été construit en quelques jours seulement par le service communication. Vous y trouverez le détail de toute la sectorisation et de la manière dont les Pennois pourront communiquer. L'objectif est simple : à l'époque, nous avions un interlocuteur pour l'ensemble de la population et, malheureusement, on constatait que les réponses ne suivaient pas forcément. L'objectif est d'avoir un élu de proximité et que les Pennois se sentent entendus tout au long du mandat. Tout cela sera évoqué au sein du Pennois qui sera diffusé d'ici quelques jours, à partir de la mi-avril.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 - M. FUSONE – COCH – GIRAUD – KERBART – MUSSO GRAS TRUBERT

COHÉSION SOCIALE

3 - FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

M. le Maire : Le conseil d'administration du CCAS est composé du maire qui en assure la présidence et d'un nombre égal de membres élus et de membres nommés. Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 7 le nombre d'administrateurs élus du CCAS et de fixer à 7 le nombre d'administrateurs nommés du CCAS. Avant l'élection, nous allons mettre au vote cette délibération. Avez-vous des questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

4 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

M. le Maire : L'élection des 7 membres se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et au scrutin secret. Vous avez donc, devant vous, 5 bulletins de vote. La liste numéro 1, du groupe Ensemble pour Les Pennes-Mirabeau, est composée d'Eliane GARNIER, Cathia MELCHIONNE, Nadège GUIDAT, Joëlle REYNAUD FIORILE, Romain VESPERINI, Cédric ESTEVE, Jean-Marie MERENTIER. La liste numéro 2, du groupe Engagés pour vous et avec vous, est composée de Grégory BOUCHET, Martine NOZIÈRES, Claude KASBARIAN, Ambre SCOGNAMIGLIO et

Jean-Yves PALETTI. La liste numéro 3, du groupe Rassemblement Pennois, est composée d'Emmeline COCH, Maximilien FUSONE et Magali KERBART. La liste numéro 4, du groupe Les Pennes-Mirabeau Demain est composée de Sandrine GRAS-TRUBERT. Je vais demander à la benjamine de ce Conseil municipal, Mme SCOGNAMIGLIO, et à la doyenne, Mme NICOLAÏ, d'être assesseurs durant ce vote. Je vous invite, mesdames, à venir devant l'urne et nous allons procéder au vote.

Les élus procèdent au vote.

M. le Maire : Nous allons maintenant procéder au dépouillement.

Mme NICOLAÏ : Il y a donc 4 votes pour Emmeline COCH, 5 pour Grégory BOUCHET, 2 pour Sandrine GRAS-TRUBERT et 24 pour Éliane GARNIER.

M. le Maire : Merci beaucoup. Suite à ce vote pour élire les représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS, 24 voix ont été obtenues par la liste Ensemble pour Les Pennes-Mirabeau avec donc l'attribution au quotient de 5 élus. 5 voix ont été obtenues par la liste du groupe Engagés pour vous et avec vous, avec l'attribution au quotient d'un élu. 4 voix ont été obtenues par la liste Rassemblement Pennois avec l'attribution au plus fort reste d'un élu. 2 voix ont été obtenues par liste Les Pennes-Mirabeau Demain, aussi bien en attribution au quotient qu'au plus fort reste, 0 élus.

Le Conseil municipal proclame les élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS : Éliane GARNIER, Cathia MELCHIONNE, Nadège GUIDAT, Joëlle REYNAUD-FIORILE, Romain VESPERINI, Grégory BOUCHET et Emmeline COCH.

COMMANDE PUBLIQUE

5 - MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro 5, avec une légère adaptation de cette délibération puisque vous avez eu, sur vos bureaux, les modalités de dépôts des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Pour avoir un strict respect législatif, nous avons scindé la délibération en deux parties. La première concerne les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de plus de 3500 habitants est composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, par cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les conditions de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres sont fixées comme suit : les listes pourront comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants doit être égal à celui des titulaires. Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants. La clôture du dépôt des listes relative à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres aura lieu immédiatement après l'adoption de la présente délibération et avant le vote de la délibération relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

6 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

M. le Maire : Nous allons donc procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Pour rappel, il est procédé au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent. Nous avons la liste numéro 1 : Ensemble pour Les Pennes-Mirabeau avec, en titulaire, Jean-Charles LAMATHE, Michaël AJUTO, Éric LIGER, Ysmail CHAHID, Tom LEBOEUF et, en suppléants, Romain VESPERINI, Brigitte VARON, Éliane GARNIER, Rose-Claire MARCHETTI et Frederico DOMINGUES DE CARVALHO. Pour la liste numéro 2, du groupe Engagés pour vous et avec vous, nous avons Claude KASBARIAN et Martine NOZIERE en titulaires, Jean-Yves PALETTI et Ambre SCOGNAMIGLIO en suppléants. Pour la liste numéro 3, le groupe Rassemblement Pennois, nous avons Maximilien FUSONE et Emmeline COCH en titulaires, Jean-Luc GIRAUD et Magali KERBART en suppléants. Pour la liste numéro 4, le groupe Les Pennes-Mirabeau Demain, nous avons Jean-Philippe MUSSO en titulaire et Sandrine GRAS-TRUBERT en suppléante. Nous allons procéder, dans les mêmes conditions, au vote. Je rappelle donc Mme SCOGNAMIGLIO et Mme NICOLAÏ, et je vais demander à M. DOMINGUES DE CARVALHO d'aider la doyenne et la benjamine. Nous procédons au vote.

Les élus procèdent au vote.

M. le Maire : Nous allons donc procéder au dépouillement.

Mme NICOLAÏ : 2 voix pour Jean-Philippe MUSSO. 4 voix pour Maximilien FUSONE. 5 voix pour Claude KASBARIAN. 24 voix pour Jean-Charles LAMATHE.

M. le Maire : Merci à tous les trois pour ces élections. Concernant les résultats, la liste 1, le groupe Ensemble pour Les Pennes-Mirabeau, a obtenu 24 voix et donc 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. La liste 2, le groupe Engagés pour vous et avec vous, a obtenu 5 voix et donc un élu titulaire et un élu suppléant. La liste 3, le groupe Rassemblement Pennois, a obtenu 4 voix et donc un élu titulaire et un élu suppléant. La liste 4, le groupe Les Pennes Mirabeau Demain, a obtenu 2 voix et donc 0 élu titulaire et 0 élu suppléant.

Le Conseil municipal proclame les élus et les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants. En tant que membres titulaires : Jean-Charles LAMATHE, Michaël AJUTO, Éric LIGER, Claude KASBARIAN, Maximilien FUSONE ; et en tant que membres suppléants : Romain VESPERINI, Brigitte VARON, Éliane GARNIER, Jean-Yves PALETTI et Jean-Luc GIRAUD.

Avez-vous des questions avant la mise au vote ? Pas de questions. Avez-vous des questions sur le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres qui est annexé à la délibération ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

FINANCES

7 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

M. le Maire : Nous allons passer à une partie importante avec le débat d'orientation budgétaire. M. LAMATHE, adjoint aux finances et aux marchés publics, va vous exposer les points qui concernent ce débat d'orientation budgétaire, sachant que le budget principal concerne l'année 2026. Après l'exposition de M. LAMATHE, nous procéderons à un débat lié à ce DOB.

M. LAMATHE : Bonsoir à tous. Ce débat d'orientation budgétaire est obligatoire depuis la loi NOTRe de 2015. En annexe de cette délibération, vous trouverez le rapport qui a été établi par les services. Je vais être assez court, étant donné qu'une bonne partie de l'atterrissage de 2025 et de début 2026 n'est pas de notre fait. Je vais juste rappeler qu'au niveau national, nous faisons face à un contexte difficile. La loi PLF a eu du mal à être votée. La croissance est relativement faible et l'inflation également. À l'international, on a un sujet avec le Moyen-Orient et, au niveau budgétaire, on ne sait pas exactement identifier l'impact que cela aura, en particulier concernant les fluides, mais aussi les autres ressources et les autres marchés que l'on devra passer. C'est un sujet identifié, mais pas quantifiable à l'heure actuelle. Au niveau local, en 2026, nous allons encore avoir un accroissement de la masse salariale, assez léger, surtout dû à la revalorisation salariale et à l'embauche de six policiers municipaux pour commencer à installer les brigades de nuit. Les dépenses de fonctionnement, elles, devraient diminuer de 400 000 euros cette année.

En termes d'investissements, nous allons engager des actions prioritaires qui se trouvaient dans notre programme, c'est-à-dire la sécurité avec les policiers municipaux supplémentaires pour la brigade de nuit, mais aussi l'entretien des voiries qui est un élément essentiel de la sécurité. Au niveau de la mobilité, nous allons enclencher le démarrage du plan « trottoirs et voies cyclables » avec des rénovations et des études qui vont démarrer, ainsi que des études pour la liaison entre le collège Jacques MONOD et le collège Sainte-Élizabeth. Il me semble que, dans le rapport, il y a une petite coquille. Il y est question du collège Saint-Joseph, mais il s'agit bien, en réalité, du collège Sainte-Élizabeth. Notre troisième point concerne la proximité. Nous allons lancer l'étude pour la création d'espaces municipaux de proximité, comme cela existe déjà en partie dans les mairies annexes, mais ce devrait être des choses un peu plus complètes que simplement de l'administratif. Et, au niveau du cadre de vie, nous allons engager la végétalisation des différents cœurs de villages. Les travaux d'encapsulation de La Voilerie vont bien entendu se poursuivre tout comme la rénovation du système de chauffage du groupe scolaire des Cadeneaux. Je vais en rester là. Je vous laisse à vos questions et aux débats.

M. le Maire : Merci M. LAMATHE. Concernant le débat, nous laissons la possibilité à tous les groupes de poser toutes leurs questions et nous répondrons à la fin de chaque groupe. Et si, à la fin de ce tour de questions par groupes, il y a encore des questions, nous laisserons bien entendu la parole se poursuivre pour d'éventuels approfondissements.

M. MUSSO : Juste pour la forme, il faudrait, avant cela, présenter le rapport égalité femmes-hommes.

M. le Maire : En effet, si vous souhaitez qu'on le fasse avant que les débats soient ouverts sur le DOB, c'est comme vous voulez. On comptait le faire en deux étapes, mais si M. MUSSO demande que ce soit présenté maintenant, on va présenter le rapport hommes-femmes aussi.

M. LAMATHE : Alors, présenter le rapport hommes-femmes est un peu difficile parce que c'est à l'atterrissage 2026, donc au 1^{er} janvier 2026. Il n'est pas vraiment de notre responsabilité de présenter ce qui a été fait par l'ancienne majorité. Si vous avez des questions dessus, on pourra sûrement y répondre grâce aux remontées que l'on a de la part des services, mais présenter quelque chose qui n'est pas de notre fait est un peu compliqué. J'espère que vous comprendrez.

M. BOUCHET : Pardonnez-moi, M. le Maire, je ne comprends pas : malgré tout, c'est un rapport avec des faits établis et des chiffres. Bien entendu, vous n'êtes pas responsables de ce rapport, mais il s'agit juste d'expliquer aux Pennois ce qu'il comporte. Il n'y a pas de vote. C'est juste une explication sur le rapport égalité hommes-femmes. Je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas être présenté même s'il provient de l'ancienne majorité. Aujourd'hui vous êtes au pouvoir. Nous n'avons pas de questions sur le débat d'orientation budgétaire parce que, comme vous

l'avez expliqué, une grande partie a été avancée puisqu'on est au mois d'avril. Comme on dit en marketing, on laisse la chance au produit et on attendra aussi la présentation du BP 2026.

M. le Maire : M. LAMATHE, vous voulez apporter d'autres éléments ?

M. LAMATHE : Pour le rapport hommes-femmes, on valide des constatations que nous avons déjà faites lorsque nous étions dans l'opposition. On constate une certaine précarisation des agents avec, à notre sens, un peu trop de contractuels, un peu trop de temps partiels. Certains sont peut-être volontaires, d'autres non. Nous n'avons pas encore eu le temps d'analyser les choses. Au niveau de l'égalité, n'y a pas de grosse orientation trop masculine ou trop féminine dans les services. La seule chose que nous remarquons c'est une certaine précarisation de certains emplois féminins de catégorie C, en raison du fait qu'ils ne soient pas titulaires et qu'ils soient à temps partiel. Mais ce sont des choses qui demandent un peu d'analyse et il est difficile d'en expliquer les raisons actuellement.

Mme COCH : Bonsoir à tous. Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, comme cela a déjà été évoqué, il s'agit d'un rapport d'atterrissage sur lequel vous n'avez pas eu la possibilité d'inscrire votre vision, ce que je comprends parfaitement, tout comme l'ensemble du Conseil municipal, je pense. Néanmoins, pour cette étape, nous prendrons cette base de rapport qui vient essentiellement de l'ancienne majorité municipale, et nous la comprendrons en y appliquant votre programme puisque j'imagine que c'est ce que vous ferez. Nous n'avons pas plus de questions.

M. le Maire : En effet, pour compléter ce que vous venez de dire, on n'inscrit pas notre vision dans ce DOB. Néanmoins, on a déjà apporté des éléments, comme vous le disait M. LAMATHE, même si on récupère sous dix jours une situation qui est celle que l'on a connue avec la précédente mandature. Nous avons déjà amendé certains éléments budgétaires avec des lignes. Nous avons fait certains arbitrages. Pour vous donner un exemple typique : il restait quasiment 600 000 euros à investir dans la mécanique de la smart city devenue télégestion. C'était aussi flou quand on est arrivés que les éléments qu'on évoquait ensemble sous la précédente mandature. Nous avons donc décidé d'ajourner cet investissement pour comprendre la mécanique qui avait été choisie. Nous avons décidé, déjà, d'inscrire dans le budget, pour la partie sécurité, la création de la brigade de nuit de police municipale qui avoisinera un coût de 365 000 euros annuels dans le budget de fonctionnement. Nous avons déjà inscrit aussi l'investissement nécessaire pour cette brigade de nuit, en termes d'équipement, de formation et de véhicules (puisque'il y aura un investissement dans deux véhicules pour la brigade de nuit). Concernant la proximité, nous avons déjà engagé une ligne budgétaire concernant des études pour créer ces quatre espaces de proximité qui viendront appuyer la mécanique de secteur, comme évoqué précédemment, avec cette volonté de renforcer la proximité.

Enfin, un dernier point concerne l'aspect études. Il y a donc cette jonction qui doit être faite pour délester les abords du collège Jacques MONOD et du collège Sainte-Élisabeth ; délester, sécuriser, végétaliser avec la création de cette voie qui partira du rond-point de la Morandière et qui ira jusqu'au rond-point de Sainte-Élisabeth. Des budgets ont été rajoutés dans ce DOB pour financer les études de cette route. Il n'y a donc pas une énorme vision nous concernant, mais nous avons déjà engagé les premières actions pour répondre au programme que nous avons présenté à la population.

Mme COCH : Cela sera donc précisé ultérieurement, étant donné que les dates d'action ne sont pas encore établies à l'heure actuelle ?

M. le Maire : Exactement.

M. MUSSO : Merci pour ces précisions. Effectivement, c'est un budget, disons, de transition entre ce qui a été fait avant et ce que vous allez pouvoir y apporter. Néanmoins, peut-être pourriez-vous donner certaines visions et orientations qui seront les vôtres. Quand on lit la page 7 du rapport, il est précisé que « la soutenabilité des programmes d'équipement repose désormais davantage sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la sécurisation de l'épargne brute ». Justement, concernant cette initiative, quelle est votre vision ? Qu'avez-vous engagé pour maîtriser ces dépenses et sécuriser l'épargne brute ? Par ailleurs, sur les 12 millions d'euros – parce que nous avons quand même un budget de 12 millions d'euros cette année, ce qui est un budget assez conséquent – quelle est la part qui relève de l'ancienne mandature et quelle est celle qui relève de votre programme ?

M. le Maire : Je vais laisser la parole à M. LAMATHE, mais concernant l'épargne brute, nous sommes en train d'analyser les marges de manœuvre qui nous concernent. Mais, avant toute chose, j'ai une question puisque nous avons enfin pu obtenir les résultats de l'audit financier mené par la DGFIP, qui vous alertait sur cette problématique d'épargne brute. Donc, la question, je la retourne : que devrions-nous faire que vous n'avez pas fait durant le précédent mandat en tant qu'adjoint aux finances ? Je laisse M. LAMATHE vous apporter des éléments de réponse.

M. LAMATHE : Le moyen d'améliorer l'épargne brute est bien évidemment de baisser les charges de fonctionnement. Baisser les charges de fonctionnement, cela signifie rationaliser les coûts et améliorer l'efficacité des agents publics. À l'heure actuelle, nous avons 13 ou 14% d'absentéisme. La première action à prendre se situe donc au niveau RH. Il nous faut comprendre pourquoi il y a autant d'absences et comment faire pour que les gens reviennent travailler en étant disponibles et aient le désir de venir travailler. C'est ainsi que, naturellement, on pourra améliorer le service et qu'on aura moins besoin de passer par des remplacements ou par des marchés. Certaines occupations d'agents sont remplacées par des marchés en raison des problématiques d'absentéisme. La première action à mener est donc de s'occuper de cet absentéisme, de s'occuper des RH afin de limiter la masse salariale et le coût des marchés qui remplacent la masse salariale.

M. le Maire : Pour être encore plus précis, aujourd'hui nous avons environ 15% d'absentéisme sur la commune. Une commune de même strate, mais avec un management positif qui valorise ses agents municipaux, c'est 6%. Aujourd'hui, le manque à gagner pour la commune est de 2 millions d'euros, M. MUSSO. Ce sont des chiffres que nous ne vous apprenons pas puisque vous en aviez connaissance, à l'époque, en tant qu'adjoint aux finances. C'est donc une autre question que nous vous posons : que faudrait-il faire que vous n'avez pas fait pendant ce mandat ? En tout cas, nous sommes bien conscients des actions à mener. La valorisation du personnel est un des éléments qui permettra d'aller chercher un taux d'absentéisme qui revienne à la normale.

Pour continuer sur l'épargne brute, je citerai juste un élément du résultat du document de la Direction Générale des Finances Publiques que vous n'aviez pas voulu nous transmettre à l'époque. Ce document vous précisait : « sur toute la période étudiée, le taux de capacité de financement brut est au-dessus du deuxième seuil de 7%. Il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute, deux seuils : un premier à 10% et un second à 7%. Le premier seuil correspond à un premier avertissement. Une commune qui passe sous les 10% n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire d'une perte totale d'épargne. On le considère comme un seuil d'alerte. En deçà du second seuil, on considère que la situation de la collectivité se complexifie. On peut y voir les premiers signes avant-coureurs d'une situation financière dégradée. La collectivité peut avoir beaucoup de difficultés à dégager des marges de manœuvre. » Pour rappel, le taux de capacité d'autofinancement brut de 2023, hors retraitement, s'établissait à 18,11% contre 13%. Le taux CAF de la commune, sous votre mandature en tant qu'adjoint aux finances, était de 3,70%. Je rappelle qu'en dessous des 7%, on est en seuil d'alerte. Nous sommes donc conscients de la situation que nous récupérons et le premier levier, comme vous

l'a expliqué M. LAMATHE, c'est d'aller chercher ces 2 millions d'euros en valorisant le personnel, en réorganisant les services dans l'optique d'une meilleure considération de leurs missions. Et c'est ce que nous avons déjà entamé avec le comité de direction cette semaine.

M. MUSSO : Cela a déjà été dit, mais je souhaite apporter une précision : ce rapport, ce n'était pas à moi de vous le communiquer puisque j'étais adjoint aux finances donc délégué de M. le Maire. Si quelqu'un devait vous le communiquer, c'était M. le Maire. Je n'ai pas à outrepasser la délégation qu'il m'a donnée. C'était donc à lui de vous le communiquer, ce qu'il n'a pas fait. Quant à ma réponse à votre question, elle se trouve en partie dans ce que vous avez évoqué : il suffit de poursuivre les différents investissements qu'il y a eu, visant à réduire nos coûts de fonctionnement. D'ailleurs, c'est très clairement précisé dans le rapport puisque, malgré l'augmentation de 2,6% de la masse salariale cette année, en partie due au recrutement de policiers municipaux visant à assurer la police de nuit, vous allez pouvoir les recruter et dégager une marge bénéficiaire qui va permettre d'accroître la capacité d'autofinancement, parce que nous avons massivement réduit les coûts de fonctionnement, notamment grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques, mais aussi grâce à tout l'investissement qui a été fait dans la rénovation de nos luminaires avec l'installation des LED qui a, certes, coûté beaucoup, mais qui a permis de réduire drastiquement ces fluides-là. Je rappelle simplement un effet conjoncturel qui, je l'espère, ne va pas se poursuivre sous cette mandature : nous avons quand même vécu de 2020 jusqu'à la fin de ce mandat, les effets de la crise sanitaire puis ceux de la guerre en Ukraine. Je vous rappelle qu'en deux ans, les fluides de la ville sont passés de 600 000 euros à 2,1 millions d'euros. Donc, en effet, dans cette situation, il est un petit peu plus difficile de dégager des marges bénéficiaires.

M. le Maire : Nous partageons totalement ce constat. C'est pour cette raison que depuis 2008 et 2014 nous évoquions le fait que nous avions énormément de retard dans la rénovation de nos bâtiments. C'est la raison pour laquelle, depuis 2014, nous évoquions le fait que la commune doive investir dans les panneaux photovoltaïques. On constate donc exactement la même chose. Simplement, on a eu à subir une inaction que l'on va rattraper, il n'y a aucun souci. Maintenant il faut regarder devant. En tout cas, ce document montre que l'ex-maire vous avait autorisé à délivrer ce document au Conseil municipal. Mais ce n'est pas grave, le tout est de regarder devant. Ce qu'attendent les Pennois aujourd'hui c'est que l'on puisse régler les problèmes, répondre à leur quotidien et c'est pour ça que, dans le cadre de ce DOB, nous avons voulu, sous dix jours, en urgence, inscrire les premières attentes de la population liées à la sécurité, à la proximité et au développement durable.

M. BOUCHET : J'ai deux points à soulever. Concernant les luminaires, si j'ai bien compris, les 600 000 euros qui étaient proposés à l'investissement dans notre mandature, vous les avez enlevés.

M. le Maire : Oui.

M. BOUCHET : Donc il n'y a plus d'éclairage intelligent qui sera posé dans nos lumières, ça s'arrête ?

M. LAMATHE : Pour les luminaires, notre objectif est d'abord de comprendre la situation actuelle. Nous avons demandé aux services techniques d'arrêter la rénovation, pour voir ce qui est faisable à l'heure actuelle. Nous considérons que remplacer des lampadaires qui ont moins de dix ans parce qu'ils ne sont pas compatibles avec la nouvelle norme pour la gestion intelligente, ce n'est pas un investissement rentable. En 2015, toute une série de luminaires à LED ont déjà été installés, qui ont une consommation inférieure à des luminaires classiques. Et là, il faudrait encore rajouter 600 000 euros pour changer des luminaires qui sont récents, qui consomment peu, juste pour les connecter à une gestion intelligente. Nous voulons d'abord comprendre si le fait de connecter les luminaires à cette gestion intelligente est rentable.

M. BOUCHET : Vous dites que c'est flou, mais c'est très simple : la gestion intelligente permet de baisser l'intensité en fonction des quartiers. Si vous refusez de l'installer dans certains quartiers parce que les LED sont récentes et, bien entendu, consomment moins, cela signifie que vous allez privilégier certains quartiers. C'est votre choix. Ce n'est pas le nôtre. Mon deuxième point concernait l'absentéisme. Si vous regardez un peu les chiffres, vous verrez que l'on est en baisse puisque l'on arrive à 12,5%. Nous espérons que vous allez continuer le travail avec votre management positif, ce dont je doute, mais c'est une autre question. Pour finir, oui, vous avez mis votre patte sur le débat d'orientation budgétaire. C'est votre choix puisque maintenant vous êtes aux manettes. Donc, en dix jours, vous avez bien analysé le fait que la sécurité est un sujet important. J'ai un petit doute sur les deux brigades avec six agents en plus, mais, puisqu'apparemment vous allez faire du management positif et réorganiser tous les services, on laisse la chance au produit comme je l'ai dit tout à l'heure.

M. le Maire : Merci beaucoup, c'est ce qu'attend la population. Avez-vous d'autres questions ? On ne met pas au vote puisqu'il s'agissait d'approuver ce débat d'orientation budgétaire.

Il a été procédé au débat et pris acte de sa tenue par l'Assemblée délibérante à l'unanimité

8 - ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

M. le Maire : Nous passons à la septième et dernière délibération avec l'adoption du règlement budgétaire et financier en M57 au 1^{er} janvier.

M. LAMATHE : Ce règlement budgétaire est une obligation administrative. Il reprend quasiment à l'identique le règlement budgétaire qui avait été rédigé en 2023, avec deux petites mises à jour. Le CFU, qui est le compte financier unique, vise à fusionner le compte administratif fait par la mairie et le compte de gestion fait par le comptable public en un seul document collaboratif. C'est une nouveauté de 2026 que l'on a mis dans le règlement. Et on a supprimé d'anciennes références à des vieux textes qui n'ont plus cours depuis l'adoption du M57. J'attire aussi votre attention sur une petite coquille qui s'est glissée dans l'introduction. Il est dit que le présent RBF est adopté pour la durée de la mandature jusqu'au prochain renouvellement de Conseil municipal qui interviendra après les élections municipales prévues en 2026. Ce n'est bien sûr pas en 2026, mais plutôt en 2032 ou 2033 selon le calendrier électoral. Avez-vous des questions ?

M. le Maire : S'il n'y a pas de questions, je mets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

M. le Maire : Au nom de tout le Conseil municipal, je souhaite remercier les services finances et direction générale pour avoir œuvré en moins de 10 jours pour constituer ce Conseil municipal et respecter le timing d'envoi auprès de tous les élus. Merci beaucoup pour votre réactivité. Avant de terminer ce Conseil municipal, nous avons deux questions orales : une du groupe Engagés pour vous et avec vous et une du groupe Les Pennes-Mirabeau Demain.

M. MUSSO : La question orale concerne le projet de data center sur la zone des Sybilles. M. le Maire, tout au long de votre campagne électorale, vous avez exprimé de manière constante et sans ambiguïté votre opposition au projet d'implantation d'un data center sur la zone des Sybilles. La société Telehouse, propriétaire du terrain concerné, a déposé une demande de permis de construire, laquelle a été accordée par votre prédécesseur, M. Michel AMIEL, en date du 18 février 2026. Conformément aux dispositions en vigueur, vous disposez d'un délai de 90

jours, à compter de cette date, pour procéder au retrait de ce permis de construire, ce qui fixe l'échéance au 18 mai. Aussi, M. le Maire, ma question est la suivante : entendez-vous exercer votre droit de retrait du data center d'ici cette date butoir, en cohérence avec les engagements pris devant les habitants de notre commune durant cette campagne électorale ?

Tout simplement, allons droit au but et sans détours : comme je le disais, le délai est court, le 18 mai c'est dans 40 jours. Passé cette date, le permis de construire accordé par votre prédécesseur devient intouchable, définitivement, irréversiblement. Plus aucun recours de votre part ne sera possible. Il ne manque qu'une chose pour l'éviter : une décision et c'est la vôtre. Le 26 novembre 2025, dans une réunion publique tenue par le CIQ des Sibylles, vos mots étaient sans ambiguïté : « si je suis élu, je retire le permis ». Pas de conditionnel, pas de nuances. Une promesse qui était ferme. Le 4 avril dernier, lors d'une réunion du même CIQ, une nouvelle annonce tombe : un comité de pilotage. La question est : que s'est-il passé depuis le 26 novembre dernier ? M. le Maire, appelons les choses par leur nom : un comité de pilotage, dans ce contexte et à 40 jours de l'échéance, ce n'est pas une solution. C'est organiser des réunions, accumuler des délais, jusqu'à ce que le temps fasse le travail à votre place, jusqu'à ce que le 18 mai arrive, jusqu'à ce que la décision vous échappe définitivement. C'est un moyen de laisser le temps décider à votre place et ce jour-là, vous pourrez dire aux Pennois : « je n'ai plus le choix ». Mais ce choix, vous l'aurez eu et vous l'aurez laissé filer.

Alors soyons clairs ce soir, devant le Conseil et devant les Pennois qui nous regardent : allez-vous retirer ce permis avant le 18 mai, oui ou non ? Pas un comité, plus une concertation de plus, une seule réponse, parce que les Pennois ne vous ont pas élu pour suivre un dossier, mais pour tenir vos promesses.

M. le Maire : Merci M. MUSSO pour cette question. En effet, vous avez raison, les délais sont très courts. Ils auraient pu être beaucoup plus longs si vous aviez informé la population quand vous étiez délégué à la démocratie participative, lorsque ce projet a été initié, fin 2023, début 2024. Nous avons récupéré, depuis que nous travaillons activement sur ce dossier des documents et des courriers qui attestent que M. le Maire travaillait déjà sur ce dossier depuis 2024. Nous aurions donc beaucoup plus de latitude si vous aviez prévenu la population à l'époque. Maintenant, nous sommes conscients que c'est beaucoup plus simple, aujourd'hui, de s'opposer à un sujet parce qu'il y a eu une mécanique de changement de candidat sur la précédente mandature. Mais notre objectif est de répondre à la demande, à notre programme et à nos promesses, vous avez entièrement raison. Jamais – parce que les mots ont un sens – ni moi ni mon groupe n'avons dit que nous retirerions le permis de construire. Nous avons toujours été clairs. Il était impossible de pouvoir statuer sur le permis de construire puisque vous aviez, par exemple, annoncé lors du débat à La Provence que vous retiriez le permis de construire. Pour rappel, on ne peut retirer un permis de construire que s'il est illégal. Sauf que le permis de construire a été déposé le 18 février.

Comment pouvait-on s'engager sur le fait de supprimer un permis de construire pour des raisons d'illégalité sans avoir instruit le permis de construire ? Votre engagement de campagne ne tient qu'à vous. Nous, nous avons tenu deux engagements. Le premier est que ce projet en l'état ne doit pas se faire et ne se fera pas. Ce sont exactement les propos que nous n'avons pas arrêté de tenir. C'est la raison pour laquelle dès notre élection, dès le lundi, nous avons convoqué le directeur général de TeleHouse pour une réunion de recadrage qui aura lieu ce vendredi 10 avril, puisqu'il est hors de question que ce projet, en l'état, soit mis en place. Il ne répond en aucun cas aux besoins de la population. Nous avons été élus sur un programme. Le comité de pilotage peut ne pas vous convaincre, peut ne pas vous correspondre. C'est une différence de point de vue. En tout cas, il était noté noir sur blanc dans notre programme que nous mettrions en place un comité de pilotage pour accompagner les habitants de Pallières, de Pallières 2 dans le projet de ce data center. Et c'est exactement ce que nous ferons puisque nous avons été élus pour ça. L'objectif est simple : convoquer le directeur général et faire en sorte que ce projet ne passe pas en l'état et qu'il soit absolument modifié pour que les attentes des riverains soient entendues.

Mme GRAS-TRUBERT : Je peux rajouter quelque chose ?

M. le Maire : Théoriquement, c'est une question orale, mais on vous laisse l'opportunité de continuer le débat avec grand plaisir.

Mme GRAS-TRUBERT : D'abord je voulais vous remercier d'avoir été présents à la réunion du 4 avril. Vous étiez nombreux, vous étiez plusieurs de votre groupe et je vous en remercie. Je fais partie du CIQ des Pallières et on était une quarantaine de personnes ce jour-là. C'était le mot « en l'état » qui nous posait un problème quant à sa compréhension, dans le sens où on vous a proposé des solutions pour retirer ce permis dès maintenant, ce que vous pouvez faire. Les recours des deux CIQ, mais également de deux associations et de parties civiles qui se sont inscrites entre-temps vous permettaient d'avoir une sécurité par rapport à votre mise en défaut. Des éléments supplémentaires vous ont été apportés samedi. Pourquoi ne pas retirer ce permis et voir Telehouse ensuite, voir avec eux si une adaptation est possible ? Je me mets aussi à votre place sur une prise de fonction et la récupération de ce dossier. Maintenant, il faut regarder devant et de tous les côtés, c'est-à-dire aussi par rapport à la situation de Jean-Philippe, regarder vers l'avenir. Et vous avez encore la possibilité de retirer le permis et d'avoir le recours de parties civiles qui peuvent vous aider là-dessus.

M. le Maire : C'est exactement la position que nous tenons. Nous avons toujours eu une politique qui n'est pas une politique politicienne. Nous n'allons pas dire ce que nous ne sommes pas certains de pouvoir faire. Je le répète : nous sommes dans une installation et c'est le sujet prioritaire sur lequel nous avons immédiatement travaillé. Nous avons eu une visioconférence avec le cabinet d'avocats hier. Nous avons lancé un audit concernant ce permis de construire. Jamais vous n'entendrez de la part de mon groupe la promesse d'une action qui sera menée si nous ne sommes pas certains de pouvoir la tenir. Encore une fois, nous avons été élus sur la base d'un programme d'engagements clairs. Il est hors de question que ce projet se fasse en l'état, que ça plaise ou que ça ne plaise pas. Les Pennois nous ont élus sur ce programme. Évidemment que, pendant la campagne, beaucoup nous ont poussés à dire que nous retirerions le permis. Ce n'est pas la position que nous avons choisi de prendre. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas la certitude de pouvoir le faire puisque je rappelle qu'il existe un point technique qui est qu'un permis ne peut être retiré que s'il est illégal. Le Conseil municipal a commencé à 18h30, j'ai reçu, juste avant, un gros dossier de la part du CIQ sur l'instruction du recours qui a été lancé. Permettez-moi juste de prendre du temps, avec les services, pour instruire ces documents puisque nous ne sommes arrivés qu'il y a dix jours. Et, encore une fois, ce n'est pas nous qui étions aux manettes, ce n'est pas nous qui avons signé le permis de construire quelques mois avant les élections et ce n'est pas nous qui étions adjoints aux finances quand ce projet a été lancé. Permettez-nous de tenir nos engagements et de ne pas faire des promesses qui ne sont pas certaines en termes de mise en œuvre.

M. BOUCHET : Malgré ce que vous prétendez, vous faites de la politique politicienne et je pense que beaucoup de promesses vont être compliquées à tenir. M. le Maire, je souhaite attirer votre attention sur plusieurs points relevant de vos déclarations et nécessitant des décisions rapides que nous ne retrouvons pas à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. En effet, si l'ensemble des dossiers en cours peut, pour certains, supporter un délai de traitement, ceux soumis à des échéances juridiques impératives doivent être instruits dans les temps, sous peine de rendre tout recours impossible ou, à l'inverse, d'en assumer pleinement les conséquences. Plusieurs situations illustrent ces enjeux et soulèvent des interrogations légitimes : le contentieux engagé par votre propre association concernant les locaux de l'ancienne poste, le recours à former contre le permis du data center si votre intention est toujours de l'annuler. Mais apparemment non, puisque le comité de pilotage, pour rappel, est dans le cahier des charges déposé par Telehouse. Mais peut-être que vous ne l'avez pas vu, je reconnais que cette semaine vous aviez beaucoup de travail. Aussi, je vous remercie de bien vouloir nous préciser quelles mesures la municipalité entend prévoir pour traiter ces situations,

dans quel délai ces actions seront mises en œuvre, quels moyens seront mobilisés pour y parvenir. Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Maire : Merci M. BOUCHET pour cette question. Je voudrais préciser deux éléments parce que nous sommes très attachés aux mots. Vous parlez « d'assumer pleinement les conséquences ». Je pense qu'il manque un bout de la phrase : « d'assumer pleinement les conséquences par vos actes ». Deuxièmement, vous parlez d'association. Il n'existe pas d'association parce que c'est un recours gracieux que j'ai effectué en mon nom, à l'époque, en tant que conseiller municipal d'opposition. Pour rappel, sur le sujet de la poste, encore une fois nous tenons nos promesses. Nous avons promis de faire tout ce qui était en notre pouvoir pour que les locaux de la poste soient conservés dans le giron municipal. Nous étions le seul groupe à enclencher un recours contentieux et, au préalable, un recours gracieux. Donc, concernant les locaux de la poste, vous avez raison, il reste des démarches administratives à faire. La délibération qui va abroger la précédente délibération concernant la vente de la poste devait être présentée à ce Conseil municipal. Cela a été retardé parce que nos services et nous-mêmes sommes monopolisés sur deux dossiers. Le premier concerne un permis de construire que votre majorité a signé la veille de la passation. L'élection a eu lieu le 22 mars, votre majorité a signé un permis de construire de 86 logements sur le chemin des Rigons, deux jours avant la passation, soit après l'élection municipale. Et je peux vous dire que quand vous découvrez un dossier comme celui-ci, sur un chemin où deux voitures ne peuvent pas se croiser, il devient votre priorité en termes d'urgence. Le deuxième dossier en termes d'urgence est une modification de permis de construire concernant, là-aussi, un projet immobilier de plusieurs dizaines de logements, juste en face du stade Gilbert ROCCI, avec une route qui est aujourd'hui déjà saturée et qui le deviendra encore plus avec l'utilisation du gymnase. Cette modification de permis de construire a été, elle aussi, signée par votre majorité la veille de la passation, soit plusieurs jours après l'élection du 22 mars.

Je peux donc comprendre votre impatience et nous la partageons, M. BOUCHET. Mais nous vous demandons un peu d'indulgence. Cette délibération concernant la poste sera mise à l'ordre du jour dès le Conseil municipal du 30 avril, puisque je dois vous avouer que vous nous avez donné un peu de travail à gérer concernant la qualité de vie des Pennois. Pour ce qui est de Telehouse et du data center, encore une fois, c'est un projet que vous aviez lancé sous votre mandature. Nous n'avons jamais dit que nous retirerions le permis de construire. Concernant le comité de pilotage, pour l'instant M. SLIM ne nous a pas évoqué ce point-là puisqu'il fait partie des points qui seront à l'ordre du jour ce vendredi 10 avril. Et vous pouvez compter sur nous pour vous donner de la visibilité concernant ce dossier qui est prioritaire pour nous. Des éléments auraient pu faire que le sujet soit géré d'une meilleure façon en termes de timing. Peut-être que si le permis n'avait pas été signé le 18 février, cela aurait permis de donner de la latitude à la municipalité et à la majorité suivante que nous représentons pour négocier certains points. Aujourd'hui, nous sommes contraints par un permis de construire que vous avez signé sur la précédente mandature alors que l'intégralité du Conseil municipal hors majorité vous demandait de ne pas signer ce permis de construire.

Donc, pour terminer, je comprends votre impatience, mais nous faisons du mieux que nous pouvons avec les sujets que nous avons découverts ces derniers jours.

M. BOUCHET : Concernant la poste, j'espère que le 30 avril, vous aurez les éléments juridiques pour délibérer et retirer la vente du bâtiment, mais, avant cela, la justice doit intervenir. Le tribunal doit valider ou non la délibération de la vente puisque vous avez fait un recours, comme vous l'avez dit. Alors, vous avez dit qu'il n'avait pas été fait par une association, mais par votre groupe. C'est bien une association ?

M. le Maire : Non, pas du tout.

M. BOUCHET : Très bien, j'apprends. Ensuite, puisque malheureusement vous dites tout et son contraire, vous avez bien dit qu'un permis légal ne peut pas être retiré ?

M. le Maire : S'il n'est pas illégal, il ne peut pas être retiré.

M. BOUCHET : Aujourd'hui, vous êtes maire. Vous verrez que, dans les affaires courantes, vous allez signer des permis de construire toutes les semaines. Si ce permis de construire est légal, qu'est-ce qui vous empêche de le signer ?

Mme MELCHIONNE : La vision.

M. BOUCHET : Oui, mais il y a la vision et il y a le secteur d'activité privé, Mme MELCHIONNE. Vous verrez que c'est différent. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Maire : Je vous propose de juger sur les faits.

M. BOUCHET : Bien sûr, c'est pour ça que je répète : attention, certaines promesses risquent d'être difficilement tenables. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci à vous et pour aller dans votre sens, M. BOUCHET, ce que nous avons prévu, dans le cadre de notre programme c'est une réunion annuelle, publique, où nous exposerons l'état d'avancement de notre programme. Les Pennois, l'intégralité de la population aura de manière annuelle, sur les six ou sept années de ce mandat, la capacité de connaître l'état d'avancement de notre programme. Nous donnerons de la visibilité, via un plan pluriannuel d'investissement, sur l'état d'avancement de ce programme. C'est une chose que nous mettrons en œuvre dès cette année 2026 afin que la population puisse avoir de la visibilité sur ce sujet, ce qui n'a jamais été fait jusqu'à présent. C'est un point sur lequel nous sommes très largement attendus. Restait-il d'autres questions ? Non.

Merci à l'intégralité du Conseil municipal pour ce premier Conseil municipal et nous vous donnons rendez-vous le 30 avril pour le prochain Conseil municipal. Merci messieurs-dames, merci aux Pennoises et aux Pennois présents ce soir.

Séance levée à 19h50

LA SECRÉTAIRE
AMBRE SCOGNAMIGLIO
ROMAIN AMARO

LE MAIRE